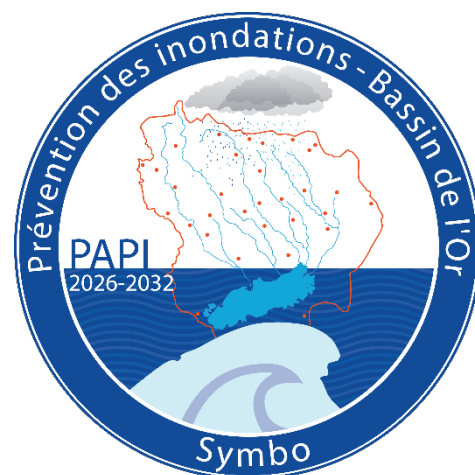


Symbo



gestion de l'eau

biodiversité

PROGRAMME D'
ACTIONS DE PREVENTION
DES INONDATIONS

PAPI 3 DU BASSIN DE L'OR 2026 à 2032

4 – Présentation de la STRATEGIE

PAPI Or 3 - labellisé

Août 2026

- + Conseil départemental de l'Hérault
- + Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup
- + Communauté d'agglomération du Pays de l'Or
- + Communauté d'agglomération Lunel Agglo
- + Montpellier Méditerranée Métropole



PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE L'OR 2026-2032

4 – STRATEGIE du PAPI OR 2026-2032

Sommaire

1	Préambule / Contexte territorial.....	3
2	Une stratégie nourrie des dispositifs existants	3
2.1	Deux décennies de démarches de gestion intégrée de l'eau	3
2.2	La SLGRI, socle de la stratégie du PAPI	4
2.3	Les enseignements du PAPI Or 2019-2025	4
2.4	Bilan des autres dispositifs existants	5
3	Méthode d'élaboration de la stratégie	7
3.1	Synthèse des enjeux d'une gestion intégrée des risques à l'échelle du bassin de l'Or	7
3.2	Une stratégie de continuité sous le prisme du changement climatique	8
3.2.1	Poursuivre la stratégie du PAPI Or 2019-2025	8
3.2.2	Intégration du changement climatique	10
3.3	Concertation pour la définition d'une stratégie	11
3.3.1	Une concertation initiée dans le cadre des PAPI précédents	11
3.3.2	La concertation préalable pour l'élaboration du PAPI Or 2026-2032	11
4	Objectifs stratégiques 2026-2032 (lien avec la SLGRI)	16
5	Structure de la stratégie autour des axes du PAPI	18
5.1	Axe 0 : gouvernance, pilotage et animation du PAPI	18
5.2	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	19
5.3	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	19
5.4	Axe 3 : Alerte et gestion de crise.....	20
5.5	Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme.....	20
5.6	Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	22
5.7	Axe 6 : Ralentissement des écoulements	22
5.8	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	23
6	Une stratégie cohérente avec les autres politiques publiques de l'eau	24
6.1	Articulation avec les documents de planification littorale	24
6.2	Cohérence avec les objectifs du SDAGE	25
6.3	Cohérence avec le PGRI	26

1 Préambule / Contexte territorial

Le bassin versant de l'étang de l'Or, situé en bordure littorale méditerranéenne (Hérault), est un territoire soumis à un risque d'inondation significatif et multiformes. Au cours des deux dernières décennies, il a été confronté à des crues rapides de type cévenol, à des épisodes intenses de ruissellement urbain et à des submersions marines lors de tempêtes côtières. Ces aléas méditerranéens, caractérisés par leur soudaineté et leur violence, menacent **les communes** du bassin de l'Or et notamment les 19 communes identifiées en Territoire à Risque Important d'inondation (TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas).

Depuis 2013, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) coordonne une démarche intégrée de gestion de ce risque à l'échelle du bassin versant à travers la mise en œuvre de **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**. Un premier PAPI d'intention (2014-2017) a permis d'établir un diagnostic partagé et une stratégie d'action initiale, suivie par un **PAPI complet 2019-2025** labellisé en 2018, dont la mise en œuvre opérationnelle a débuté en 2019. Ce dernier, fort d'un partenariat étroit entre l'État et les collectivités locales, a permis de constituer un plan d'actions pluriannuel visant à réduire durablement les conséquences dommageables des inondations sur les biens et les personnes, tout en préservant les milieux aquatiques du bassin versant de l'Or.

Le nouveau **PAPI Or 2026-2032 s'inscrit dans la continuité de ces efforts, en adaptant la stratégie territoriale aux enjeux actuels** et émergents de ce territoire : prise en compte de l'évolution des aléas (aggravés par le changement climatique), retour d'expérience du programme précédent, et renforcement de la résilience du territoire.

2 Une stratégie nourrie des dispositifs existants

2.1 Deux décennies de démarches de gestion intégrée de l'eau

Le périmètre du PAPI 3 qui correspond aux limites hydrographiques du bassin versant de l'étang de l'Or, bénéficie de différentes démarches de gestion intégrée et concertée de l'eau, engagées par les acteurs locaux depuis plus de 20 ans. Ces démarches sont le fruit d'une volonté locale forte d'agir pour la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité dès le début des années 2000.

10 ans plus tard, après les fortes inondations ayant touché le pourtour de l'étang de l'Or en décembre 2003, émergeait la prise de conscience d'une nécessaire politique globale de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant. Cette mobilisation a débouché sur la mise en place d'une gouvernance dédiée au travers du Comité de Pilotage PAPI et la mise en œuvre de deux PAPI qui se sont succédés entre 2014 et 2025.

2.2 La SLGRI, socle de la stratégie du PAPI

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du bassin de l'Or, qui décline les grandes orientations du PGRI sur le territoire du PAPI, a été approuvée par le Préfet de l'Hérault le 9 juin 2017. Le PGRI prévoit des objectifs à mettre en œuvre sur le périmètre recouvert par le TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio – Palavas, qui intègre seulement 19 communes du Bassin de l'Or. Les enjeux exposés aux inondations sur le territoire du bassin de l'Or étant également importants sur les communes situées en dehors du TRI, la SLGRI de l'Or a été définie sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de l'étang de l'Or, confondu avec celui du PAPI 3.

Le TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio – Palavas est sous l'influence de 4 bassins versants, qui ont donné lieu à l'élaboration coordonnée de 4 SLGRI :

- la SLGRI du bassin de l'étang de l'Or (38 communes héraultaises) ;
- la SLGRI des bassins du Lez et de la Mosson (52 communes héraultaises) ;
- la SLGRI du bassin du Vidourle (97 communes, dont 66 dans le Gard et 31 dans l'Hérault) ;
- et la SLGRI du bassin du Vistre (48 communes gardoises).

Ces 4 SLGRI sont coordonnées par un socle d'objectifs communs inscrit au PGRI et retranscrit dans chacune des stratégies, permettant d'assurer la cohérence stratégique du TRI.

La SLGRI du bassin de l'Or fixe les orientations du territoire en matière de prévention et gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin versant de l'étang de l'Or. Elle est portée et animée par le Symbo en étroite concertation avec les parties prenantes et coordonnée par la DDTM de l'Hérault, en lien avec la DDTM du Gard s'agissant d'un TRI interdépartemental.

La SLGRI offre un cadre stratégique pour le PAPI 2026-2032. Ainsi, la stratégie du PAPI3 est en parfaite conformité avec la SLGRI du bassin de l'Or qui décline à l'échelle locale les objectifs du PGRI. La concertation locale établie depuis 2014 entre le Symbo, l'Etat et les parties prenantes pour élaborer la stratégie locale se retrouve dans la démarche de co-construction mise en œuvre pour bâtir le contenu du PAPI 3.

Le Symbo s'est positionné comme structure porteuse de la SLGRI et animatrice des PAPI du bassin de l'Or qui constituent l'outil opérationnel privilégié de mise en œuvre de la stratégie locale. La stratégie du PAPI3 repose donc sur les orientations stratégiques de la SLGRI du bassin de l'Or.

Les actions inscrites dans le PAPI de l'Or ne seront pas cantonnées aux seules communes identifiées dans le TRI, mais élargies conformément à l'échelle retenue pour la SLGRI, à toutes les communes du bassin versant dans lesquelles les enjeux ont été identifiés.

2.3 Les enseignements du PAPI Or 2019-2025

Le bilan technique et financier du PAPI Or 2019-2025 (voir document dédié) met en évidence des résultats très encourageants ainsi que des axes d'amélioration, qui inspirent directement la nouvelle stratégie. Le PAPI 2019-2025, doté d'un budget global prévisionnel de **18 M€ HT sur 7 ans**, a permis de déployer **une quarantaine d'actions** réparties en trois volets : d'importants **travaux de protection collective** (digues), des **mesures de réduction de vulnérabilité** chez les particuliers (diagnostics et travaux sur les bâtiments) sur 11 communes prioritaires, et des **actions d'accompagnement** (sensibilisation des citoyens, amélioration de l'alerte et de la gestion de crise) couvrant l'ensemble du bassin versant.

Le PAPI 2019-2025 a été engagé dans la continuité du PAPI d'intention, et constituait un PAPI complet visant à mettre en œuvre des travaux structurants en complément de la poursuite des actions de prévention et sensibilisation. La mise en œuvre de ce second PAPI a permis d'établir les constats suivants :

Ce programme ambitieux a produit **des avancées notables** : plusieurs projets structurants ont été réalisés ou engagés (ex. déploiement d'un réseau de 15 stations hydrométéorologiques, dispositif Or Alabri, optimisation et sécurisation de digues), un réseau d'acteurs locaux mobilisés s'est renforcé, et une **culture du risque** se diffuse via la pose de repères de crue ou encore des actions sensibilisation des scolaires.

Néanmoins, le retour d'expérience a également révélé certains défis qui restent à relever. D'une part, la **mise en œuvre des travaux structurants** a accusé des retards liés à des contraintes techniques, administratives ou foncières, nécessitant un **avenant de prolongation en 2024** afin d'étendre le PAPI en cours jusqu'à fin 2025. Ces ajustements ont été validés sans remettre en cause l'économie générale ni la stratégie du programme. Les délais contractuels du PAPI2 se sont avérés insuffisants pour permettre l'entière réalisation des études de conception et des travaux de la majeure partie des actions structurelles inscrites au programme. Ces actions ont bien été engagées, les études de conception et réglementaires ont progressé mais la concrétisation sur le terrain par la phase travaux se voit reportée dans un prochain programme.

Le **bilan à mi-parcours (2022)** a permis de quantifier ces avancées et écarts : il a permis de **d'évaluer l'avancement** par axe d'actions, fournissant ainsi une base d'évaluation précieuse pour réorienter certaines actions. Les actions sur la réduction de la vulnérabilité, par exemple, ont ainsi pu monter en puissance et afficher, au final, des résultats très encourageants sur le territoire.

Les enseignements clés tirés du PAPI 2019-2025 peuvent se résumer ainsi :

- la pertinence de la **démarche intégrée à l'échelle du bassin versant** est confirmée, avec une gouvernance multi-acteurs efficace, qu'il convient de **pérenniser** ;
- La dynamique créée sur le territoire par les deux premiers PAPI tend à être maintenue et amplifiée avec un nouveau PAPI. La combinaison d'**actions structurelles** et **non-structurelles** est indispensable, et la réduction de vulnérabilité à l'échelle des quartiers exposés est à faire perdurer ;
- une **communication adaptée et un accompagnement technique** accru sont nécessaires pour augmenter le taux de réalisation des mesures volontaires par les habitants et acteurs économiques ;
- **Les connaissances locales**, en particulier autour de **l'aléa de ruissellement et de l'incidence des effets du changement climatique**, sont amenées à être améliorées et homogénéisées sur l'ensemble du périmètre du PAPI ;
- La réflexion se tourne **vers une gestion plus intégrée du risque inondation**, c'est-à-dire en prenant en compte l'ensemble des acteurs et des vulnérabilités ;
- Enfin, les imprévus rencontrés (crise COVID, inflation, crues de novembre 2022 & mai 2025, évolutions institutionnelles, ...) appellent à intégrer davantage de **marges de flexibilité** dans le calendrier et le montage des actions.

L'ensemble de ces enseignements a directement alimenté la conception du nouveau programme 2026-2032.

2.4 Bilan des autres dispositifs existants

Le **Contrat Grand Cycle de l'eau 2022-2024** du bassin de l'Or a par ailleurs conduit au déploiement d'actions de Gestion des Milieux Aquatiques multi-bénéfiques et complémentaires à celles du PAPI, au travers :

- des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau (**80 km/an**)

- des études de restauration de cours d'eau et mise en œuvre de solutions fondées sur la nature visant la reconquête de champs d'expansions de crues actuellement déconnectés du lit mineur des cours d'eau.

L'élaboration et la mise en œuvre du **Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides** validé en 2022, engagé avec tous les acteurs du territoire, permet de disposer d'un référentiel commun des zones humides du territoire, et leur fonctionnalités notamment hydrologiques. Cette démarche a permis de prioriser les actions en faveur des zones humides et d'identifier des solutions fondées sur la nature multibénéfices.

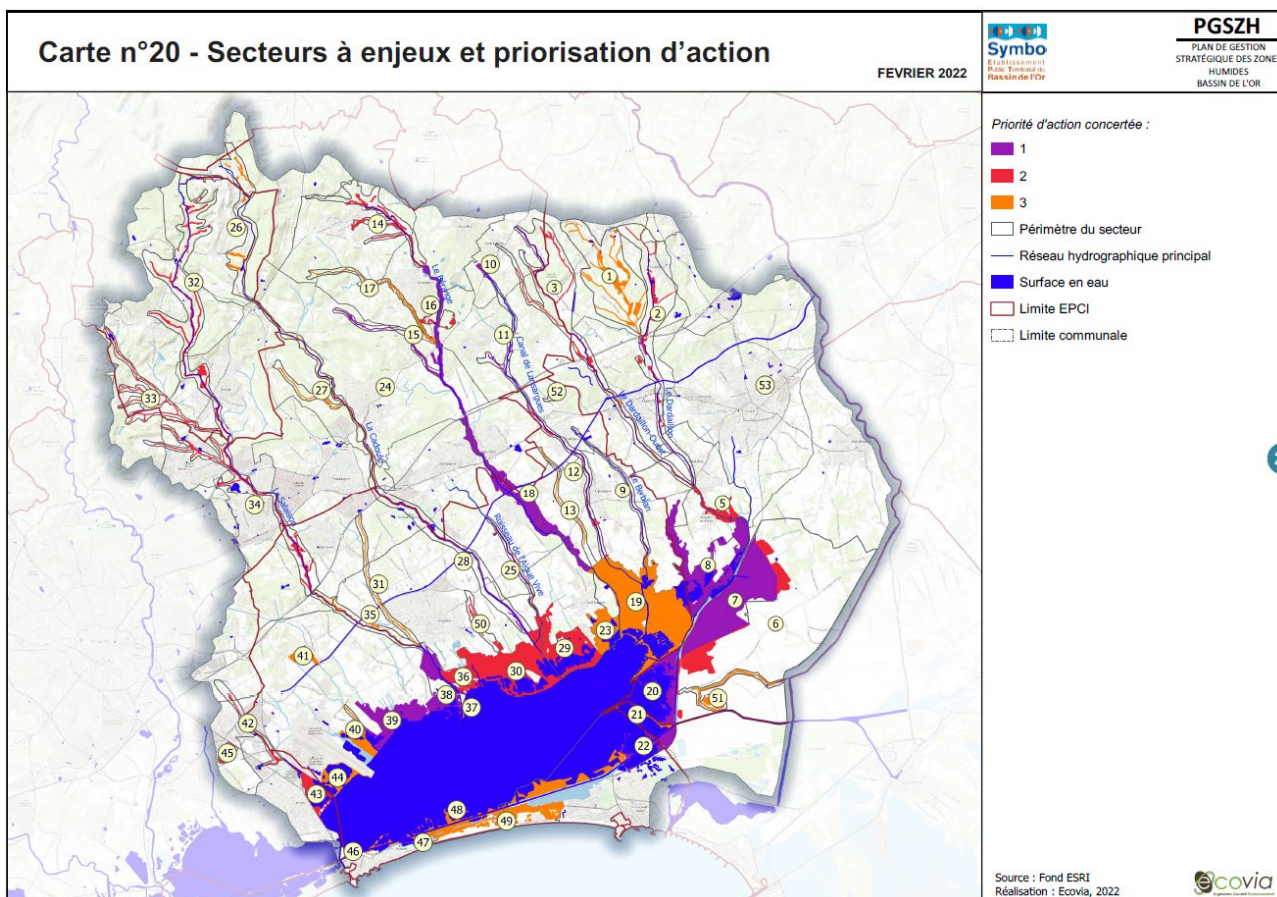


Figure 1 - Secteurs à enjeux et priorisation d'action sur les zones humides du bassin de l'Or (PGSZH, Ecovia - Symbo, 2022)

La démarche d'émergence d'un SAGE avec l'installation prochaine d'une Commission Locale de l'Eau est garante d'une instance de concertation élargi et de débats sur les enjeux actuels et futurs de l'eau sur le Bassin de l'Or, parmi lesquels celui de la prévention des inondations sous le prisme du changement climatique.

La CLE permettra également de mieux s'assurer de la bonne prise en compte du risque dans les projets d'aménagements et développement urbains.



Le territoire du PAPI 3 de l'Or bénéficie déjà de plusieurs démarches stratégiques, sur le même périmètre, celui du bassin versant hydrographique de l'étang de l'Or qui correspond à la fois au périmètre de la SLGRI, du PAPI et du futur SAGE en émergence. Le PAPI3 est élaboré en prenant en compte ces stratégies locales et en s'assurant de la cohérence de ses actions avec les dispositifs « supra ». La démarche d'émergence d'un SAGE et la mise en œuvre d'un plan de gestion stratégique des zones humides sur le même territoire représente un effet levier pour la bonne prise en compte des milieux aquatiques et la fonctionnalité des cours d'eau dans la prévention des inondations.

3 Méthode d'élaboration de la stratégie

3.1 Synthèse des enjeux d'une gestion intégrée des risques à l'échelle du bassin de l'Or

Le diagnostic mené sur le bassin de l'Or au regard de la problématique des inondations met en évidence les principaux enjeux de la poursuite d'une gestion intégrée des risques sur le territoire et les actions prioritaires à mettre en œuvre au travers du PAPI 3.

Il en ressort les éléments de synthèse suivants :

- Le bassin versant de l'Or présente la particularité d'être traversé par de nombreux petits cours d'eau et de subir des aléas conjugués de débordement fluvial (crues éclaircies des cours d'eau), montée de l'étang de l'Or, ruissellement urbain et submersion marine. En particulier, les échanges hydrauliques sur la partie aval du territoire entre l'étang de l'Or, le canal du Rhône à Sète, la mer et les masses d'eau voisines du Lez et du Vidourle, sont extrêmement complexes. Il est donc particulièrement difficile d'apporter des réponses structurelles globales efficaces pour réduire l'aléa. La stratégie locale du PAPI devra donc également favoriser **la réduction de la vulnérabilité et apprendre à mieux vivre avec les inondations** par une meilleure connaissance et acceptabilité du risque dans un contexte de changement climatique et une bonne gestion de la crise.
- Le bassin de l'Or subit une pression démographique galopante liée à l'attractivité du territoire. 21 500 personnes résident en permanence en zone potentiellement inondable. La population saisonnière en particulier celle liée au tourisme balnéaire se rajoute à cette population vulnérable. **La sécurité des populations exposées** apparaît donc comme un objectif stratégique prioritaire.
- La pression foncière du territoire induit une urbanisation accrue face à laquelle il est nécessaire de **prendre en compte le risque** dès l'amont de la genèse des projets urbains **au travers des politiques d'aménagement du territoire**.
- L'augmentation de la pression foncière se traduit encore inévitablement par un accroissement du ruissellement urbain, qui constitue l'un des aléas prépondérants du territoire du bassin de l'Or. Souvent très localisés et soudains, ces phénomènes peuvent néanmoins toucher une population importante et engendrer des dommages non négligeables. Il conviendra au travers du PAPI 3 d'améliorer **la prise en compte du risque de ruissellement dans l'aménagement du territoire** et dans les politiques publiques de prévention des risques.
- Les enjeux économiques exposés aux inondations sont importants et les enjeux agricoles prégnants. 635 entreprises représentant 3 300 emplois sont concernées. Le coût actuel global des inondations sur le bassin versant de l'Or est évalué à 85 millions d'euros pour un événement centennal. Les communes de Mauguio, Saint-Nazaire-de-Pézan et Candillargues sont les plus impactées d'un point de vue économique. La recherche d'une **maîtrise du coût des dommages** liés aux inondations constitue toujours une priorité pour le bassin de l'Or dans la lignée du PAPI précédent.
- Enfin, le territoire du bassin de l'Or est traversé d'est en ouest par un nombre important d'infrastructures, qui constituent des barrières à l'écoulement d'une part, et une exposition accentuée des populations au risque d'autre part. 432 km de voies de communication sont exposées aux débordements de cours d'eau fréquents. Cette forte vulnérabilité du réseau d'infrastructures plaide en faveur d'actions visant à **améliorer la résilience** des territoires exposés.

La mobilisation des acteurs compétents sur ces enjeux prioritaires pour le territoire passe bien entendu par une bonne **connaissance des phénomènes et des risques** dont il convient de poursuivre le développement dans un contexte de changement climatique dont les effets locaux sur les différents types d'aléas sont à prendre en compte.

Ces différents enjeux mis en exergue par le diagnostic partagé et approfondi du territoire et partagés avec les acteurs locaux ont guidé la construction de la stratégie du PAPI3.

3.2 Une stratégie de continuité sous le prisme du changement climatique

Fort de plus de **20 ans de recul** en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, animée par le Symbo, et des concrétisations opérationnelles apportées par deux premiers PAPI qui ont permis la mise en œuvre de nombreuses actions et réalisations, ce futur PAPI3 s'inscrit tout naturellement **en continuité des PAPI précédents**.

3.2.1 Poursuivre la stratégie du PAPI Or 2019-2025

Les principaux fondements de la stratégie retenue pour le précédent PAPI 2019-2025, qui avait été élaborée en parallèle de la SLGRI, s'articulent autour de 5 Objectifs prioritaires et cohérents rappelés ci-après :



Les 5 objectifs prioritaires du PAPI 2019-2025 :

- **Objectif Or1 : Renforcer la culture du risque**
- **Objectif Or2 : Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise**
- **Objectif Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement**
- **Objectif Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient**
- **Objectif Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel**

Figure 1 : les objectifs prioritaires du PAPI de l'Or 2019-2025



Sur ces 5 thématiques, le prochain PAPI3 se doit en effet de **poursuivre et renforcer** les actions engagées par le passé (sensibilisation des scolaires et du grand public, réduction de vulnérabilité, poursuite de la mise en œuvre du dispositif d'anticipation des crues sur le bassin versant) dans un souci de maintien de la dynamique instaurée au travers des 2 premiers PAPI.

Les nombreuses études pré-opérationnelles engagées dans les 2 PAPI précédents ont fait émerger par ailleurs, des **solutions techniques partagées et pertinentes**, qui attendent leur **concrétisation** au PAPI3.

Le prochain PAPI se doit également de **renforcer les avancées sur certaines thématiques émergentes ou insuffisamment concrétisées** dans les premiers PAPI : intégration du risque dans l'aménagement du territoire, amélioration de la connaissance et de la gestion du ruissellement, gestion de crise, solutions fondées sur la nature, défense contre la mer...

STRATEGIE : pour l'élaboration du PAPI Or 2026-2032



POURSUIVRE la stratégie du PAPI OR
et les actions engagées, notamment :

- **Sensibilisation** des scolaires et du **grand public**
- La mise en œuvre d'un dispositif d'**anticipation des crues** (cf. SDAL)
- Dispositifs « **ALABRI** »

RENFORCER :

- La prise en compte du **changement climatique**
- Les **solutions fondées sur la nature**
- La connaissance et la gestion du **ruissellement** (*urbain et rural*)
- Une **cartographie homogène et récente** du risque inondation
- La **Communication / Sensibilisation** (cf. reports et besoins du territoire)
- La réduction de la vulnérabilité des **exploitations agricoles**
- La **gestion de crise**, dans le cadre des **PiCS** et des **exercices**
(!) *Vulnérabilité des passages submersibles*

Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or

gestion de l'eau biodiversité

Figure 2 - Diapositive présentée en COTECH et COPIL du PAPI Or

Le principe de solidarité amont/aval reste un socle de la stratégie territoriale, réaffirmé lors de la concertation. Les communes situées à l'aval du bassin versant ressortent comme les plus urbanisées et les plus exposées. Les communes amont plus rurales présentent toutefois pour certaines d'entre elles des enjeux significatifs, exposés au ruissellement ou débordement des cours d'eau. Dans cette logique de solidarité, le PAPI 3 vise à apporter des réponses équilibrées et adaptées aux enjeux sur l'ensemble du territoire du bassin de l'Or.

Enfin en matière de gouvernance, il s'agira de s'appuyer sur la structuration en place animée par le Symbo et à renforcer le portage et le partage des politiques GEMAPI menées sur le bassin versant, afin d'assurer une synergie avec l'ensemble des acteurs et un décroisement entre la gestion du risque inondation, la gestion des milieux naturels, en vue de garantir un aménagement du territoire plus résilient.

3.2.2 Intégration du changement climatique

Le pourtour méditerranéen est considéré comme l'une des régions où le changement climatique sera le plus intense dans les décennies à venir. L'intégration du changement climatique dans les réflexions et les stratégies de prévention des inondations n'avait que peu été initiée au PAPI2. Depuis, les effets déjà observés sur ce territoire méditerranéen se traduisant par une tendance à l'intensification des phénomènes et de leurs aléas, ont poussé à une prise de conscience d'agir collectivement pour une adaptation de ce territoire. Le PAPI3 se doit donc désormais de **placer le changement climatique au cœur de sa stratégie**. Il s'agira en particulier de préciser la connaissance de l'aléa inondation susceptible d'évoluer sous les effets du changement climatique et d'anticiper les dynamiques d'adaptation du territoire. Ces éléments se traduisent par une nouvelle orientation stratégique transversale :

- **ORo – Engager l'adaptation du territoire face au dérèglement climatique par une meilleure résilience**

3.3 Concertation pour la définition d'une stratégie

La Stratégie du PAPI3 Or s'appuie sur le diagnostic approfondi et partagé du territoire mais également sur un processus de forte concertation des acteurs et du public qui a été réalisée en vue d'aboutir à un projet partagé et de faciliter la mise en œuvre et la portée du futur PAPI.

Le projet d'élaboration du PAPI 3 Or prend appui sur la concertation menée dans le cadre des précédents PAPI (PAPI d'intention et PAPI 2019-2025), mais également sur une consultation citoyenne qui est venue alimenter la construction du projet:

NB : cette concertation sera complétée dans le cadre de l'instruction du dossier par le dispositif spécifique de consultation du grand public sur le projet de PAPI 3 Or, tel que demandé par le cahier des charges PAPI3.

3.3.1 Une concertation initiée dans le cadre des PAPI précédents

Afin de définir une stratégie locale concertée du PAPI de l'Or et proposer des actions correspondant aux attentes des acteurs locaux tout en répondant aux besoins du territoire, le Symbo a organisé sur la durée du PAPI précédent, **plus de 11 réunions de concertation** spécifiquement dédiées à cet effet, en parallèle de la concertation mise en œuvre pour la mise en œuvre de la SLGRI :

- **5 Comités de Pilotage (COFIL)**, réunis les 15/12/2020, 14/12/2021, 15/12/2022, 14/12/2023 et 19/06/2025. Le dernier COFIL a validé le projet du PAPI3 en vue du dépôt du dossier de candidature. Ces COFIL ont permis de valider le bon déroulement du PAPI2 et de décider des orientations stratégiques et évolutions à apporter au PAPI3 ;
- **6 Comités Techniques (COTECH)**, réunis les 22/11/2019, 10/11/2020, 23/11/2021, 02/12/2022, 13/11/2023 et 04/11/2024. Ces COTECH, organisés avant chaque COFIL, ont permis de mettre en évidence les actions en cours et à venir, ainsi que les points de coordination à prévoir afin d'anticiper les prises de décision du COFIL ;
- Différents **groupes de travail**, sur des thématiques variées tels que la réduction de la vulnérabilité : réuni régulièrement, ce groupe de travail a permis d'encadrer et suivre le déroulement du dispositif OR ALABRI (volets habitats et entreprises). Il a permis de préciser le contenu des rapports de diagnostics ainsi que les éléments de participation financière de chaque partenaire.

Cet effort de concertation a permis d'aboutir au final à une meilleure appropriation de la stratégie par les acteurs locaux et a favorisé la mobilisation de tous les maîtres d'ouvrages dans un contexte de mise en place de la compétence GEMAPI.

3.3.2 La concertation préalable pour l'élaboration du PAPI Or 2026-2032

◆ *Auprès des partenaires techniques et financiers :*

La stratégie 2026-2032 du PAPI Or a été élaborée selon une démarche collaborative et rigoureuse, garantissant son ancrage territorial et sa conformité aux exigences nationales.

Dans un premier temps, il a été réalisé un **bilan provisoire du PAPI 2019-2025** afin d'en tirer de premiers enseignements, ainsi qu'une première actualisation du diagnostic à l'aide des données les plus récentes. Puis, à l'appui des exigences PAPI 3, il a été engagé une démarche d'évaluation environnementale du futur PAPI, au gré des rencontres bilatérales et des échanges continus avec les différents partenaires du territoire : EPCI, chambre d'agriculture, SDIS,...

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, une **révision de la stratégie** a été conduite en **concertation étroite** avec les partenaires du territoire. Plusieurs réunions du Comité technique PAPI se sont tenues entre fin 2024 et mi-2025 pour valider la future stratégie, sur la base et dans la continuité des stratégies précédentes et pour co-construire le nouveau programme d'actions.

Le **Comité de Pilotage (COPIL) du PAPI Or** – qui réunit les élus du territoire, les représentants des collectivités partenaires et financeurs, les usagers (professionnels, associations) et les services de l'État – a joué un rôle central dans cette phase d'élaboration.

La **séance du COPIL du 19 juin 2025** a été consacrée à la validation des grands axes de la stratégie 2026-2032 et des principales actions envisagées (cf. compte-rendu du 19/06/2025). Cette validation politique à l'échelle locale assure que la stratégie proposée est partagée et soutenue par l'ensemble des maîtres d'ouvrage impliqués.

De nombreux contacts et rencontres avec les acteurs locaux ont été organisés tout au long de l'élaboration de l'ossature de la stratégie du PAPI :

- Des échanges en bilatéral avec les EPCI à fiscalité propre, principaux Maîtres d'Ouvrage des actions du PAPI et proteurs des SCOT,
- Une réunion spécifique avec les associations du pourtour de l'étang (24/06/2025) a été organisée.
- Une place importante a également été donnée aux associations pendant les COPILs.

Le Comité syndical du Symbo a suivi et participé à chaque étape importante de l'élaboration du PAPI₃ (bilans d'avancement réguliers, décision avenant de prolongation du PAPI₂, approbation de la maquette du programme d'actions, stratégie, validation du projet de PAPI₃...).

Les principaux partenaires financiers et signataires du PAPI (Etat, Région Occitanie, Conseil départemental de l'Hérault) ont été associés au projet depuis son origine. Membres à la fois du Comité technique et du Comité de pilotage du PAPI d'intention, ils ont activement participé aux différentes phases de préparation du PAPI₃.

Synthèse du processus de concertation pour l'élaboration de la stratégie du PAPI Or

Comité de Pilotage du PAPI Or
regroupant

- Les Collectivités du bassin versant: EPCI, EPTB du Lez et du Vidourle
- Les partenaires institutionnels et financiers: Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault
- Les usagers: Chambre d'Agriculture, Associations locales

Elargi à toutes les communes

- 15 décembre 2020 à Saint-Just
- 14 décembre 2021 à Candillargues
- 15 décembre 2022 à Mauguio
- 14 décembre 2023 à Castries
- 19 juin 2025 à Carnon

5 comités de pilotage du PAPI Or



Instance de concertation et validation

Comité syndical du Symbo

- Elus du Département et des EPCIs¹



Instance décisionnelle du Symbo

- 06/02/2019, 25/06/2019, 03/07/2019, 04/12/2019
- 29/01/2020, 28/09/2020, 28/10/2020, 17/12/2020
- 11/02/2021, 16/06/2021, 29/09/2021, 08/12/2021
- 02/02/2022, 09/06/2022, 28/09/2022, 07/12/2022
- 01/02/2023, 07/06/2023, 11/10/2023, 20/12/2023
- 01/02/2024, 12/06/2024, 16/10/2024 (comité syndical dédié au PAPI Or), 11/12/2024

24 comités syndicaux (sur 2019-2024)

Comité technique (COTECH)

Services des EPCIs, Etat, Région, Département, Chambre d'Agriculture, EPTBs voisins



Suivi technique et financier

- 22/11/2019 à Lunel
- 10/11/2020
- 23/11/2021 à Saint-Aunès
- 02/12/2022 à Candillargues
- 13/11/2023 à Lunel
- 04/11/2024 à Mauguio

6 comités techniques du PAPI Or

Et de nombreux échanges bilatéraux Symbo/EPCIs

Métropole de Montpellier, Pays de l'Or Agglomération, Lunel Agglo, Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

→ Co-construction du programme d'actions avec les Maîtres d'Ouvrages GEMAPIEN

◆ Concertation élargie :

Début 2025, le Symbo a réalisé une **concertation élargie préalable** au futur PAPI Or. Cette dernière a pris la forme de 3 questionnaires en ligne sur **le bilan et les attentes** vis-à-vis du prochain PAPI. Ces formulaires, avec des questions communes, ont été personnalisés selon la cible souhaitée : les communes, les élus et le grand public :

- Questionnaire « **Communes** » : formulaire à destination des services techniques et/ou élu référent sur la thématique des inondations.
⇒ **18 réponses**
- Questionnaire « **Elus du bassin de l'Or** » (maires, conseillers municipaux, communautaires, départementaux, régionaux, membres du comité syndical du Symbo).
⇒ **10 réponses**
- Questionnaire **Grand public**, au travers d'une **participation citoyenne**. Il a été créé pour cela une adresse web dédiée (<https://consultation-papi.symbo.fr>). En termes de diffusion auprès du public, différents moyens ont été mobilisés et combinés :
 - parution de 2 articles dans la presse locale (Midilibre les 2 et 21 mars 2025),
 - le site internet du Symbo,
 - les réseaux sociaux du Symbo : Facebook, Instagram et LinkedIn
 - une publicité (ciblée géographiquement sur les communes du bassin) a été réalisée sur Facebook. la publication Facebook a été vues **plus de 18 000 fois** par des habitants du bassin-versant. le questionnaire est resté ouvert au public de fin février à fin mai 2025 (3 mois).
 ⇒ **40 réponses**



INONDATIONS

Une enquête en ligne destinée aux citoyens du bassin de l'Or

Le Syndicat mixte du bassin de l'Or lance une consultation citoyenne dans le cadre de l'élaboration de son Programme d'actions de prévention des Inondations du bassin de l'Or de 2026 à 2031. Le questionnaire est ouvert en mars via <http://consultation-papi.symbo.fr>



Prévenir les inondations sur le bassin de l'Or - Consultation citoyenne

✚ Votre avis est essentiel !

Ce questionnaire, élaboré par le Syndicat mixte du bassin de l'Or (SYMBO) vise à recueillir vos retours et suggestions pour améliorer la prévention et la gestion des inondations sur le bassin de l'Or.

En effet, afin de mieux prévenir et anticiper les inondations, les acteurs du territoire élaborent dès à présent, un nouveau Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour la période 2026 - 2031, dans la continuité du précédent PAPI (2019 - 2025). Vos retours et suggestions sont essentiels pour élaborer un programme adapté au



Le Syndicat mixte du bassin de l'Or (SYMBO) lance une consultation citoyenne pour associer les habitants à l'élaboration du PAPI 2026-2031 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Comment participer ?
Répondez au questionnaire en ligne : <https://consultation-papi.symbo.fr>

Pourquoi participer ?
Le bassin de l'Or est exposé aux inondations : mieux comprendre vos expériences et attentes est essentiel pour construire un programme d'actions efficace.

Votre avis compte ! Que vous soyez riverain, acteur économique ou usager du territoire, votre contribution aidera à définir les priorités !

Vos réponses aideront à :

- Mieux évaluer la perception locale des risques
- Adapter les actions de prévention et de protection
- Renforcer la culture du risque et l'information

Ensemble, construisons un territoire plus résilient face aux inondations ! 🌊💚

<https://consultation-papi.symbo.fr>

#ConsultationCitoyenne #PAPIOr #PreventionInondations #BassinDeL'Or #risquesnaturels

Lunel Agglo Pays de l'Or Agglomération @Montpellier Méditerranée Métropole Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup Hérault La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

@followers

28 février

Consultation citoyenne : Donnez votre avis sur la prévention des inondations du bassin de l'Or !
<https://consultation-papi.symbo.fr>

Le Syndicat mixte du bassin de l'Or (Symbo) lance une consultation citoyenne pour associer les habitants à l'élaboration du PAPI 2026-2031 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Comment participer ?
Répondez au questionnaire en ligne :
<https://consultation-papi.symbo.fr>

Pourquoi participer ?
Le bassin de l'Or est exposé aux inondations : mieux comprendre vos expériences et attentes est essentiel pour construire un programme d'actions efficace.

Votre avis compte ! Que vous soyez riverain, acteur économique ou usager du territoire, votre contribution aidera à définir les priorités !

Vos réponses aideront à :

- Mieux évaluer la perception locale des risques
- Adapter les actions de prévention et de protection
- Renforcer la culture du risque et l'information

Ensemble, construisons un territoire plus résilient face aux inondations ! 🌊💚

<https://consultation-papi.symbo.fr>

#ConsultationCitoyenne #PAPIOr #PreventionInondations #BassinDeL'Or #risquesnaturels

Lunel Agglo Pays de l'Or Agglomération @Montpellier Méditerranée Métropole Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup Hérault La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

@followers



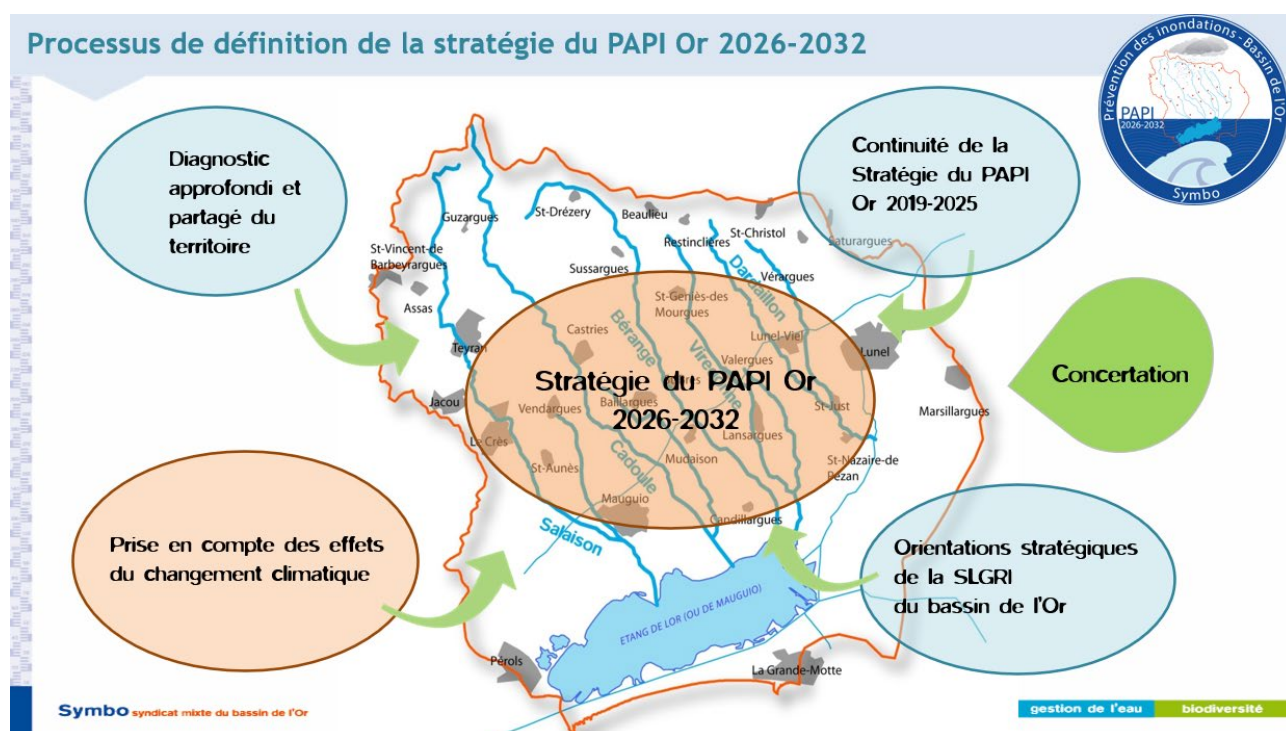
Hormis la participation citoyenne qui fut relativement décevante, malgré une bonne diffusion du sondage, les résultats sont globalement intéressants pour dégager des tendances à prendre en compte dans la stratégie du futur PAPI Or.

La mobilisation autour de ces 3 questionnaires a été variable et ne permet pas de garantir une représentation statistique satisfaisante et représentative des résultats, néanmoins, les retours ont permis :

- D'actualiser les données de diagnostic initial des communes (DICRIM, PCS, exercices, etc.)
- De dégager des tendances en termes d'attentes sur le territoire, comme notamment :
 - L'inquiétude autour du changement climatique
 - Le souhait partagé de :
 - ✓ Renforcer la restauration des milieux naturels pour limiter les crues
 - ✓ Construire ou renforcer des ouvrages de protection
 - ✓ Améliorer les dispositifs d'alerte et de prévision
- D'identifier une méconnaissance du public des actions PAPI réalisées ou à venir.

Du côté des communes, le PAPI Or est mieux identifié. Les freins dans sa mise en œuvre sont le plus souvent perçus comme une conséquence de :

- La complexité de l'organisation de la compétence GEMAPI
- La difficulté de coordination entre acteurs
- La difficulté d'adhésion des habitants



4 Objectifs stratégiques 2026-2032 (lien avec la SLGRI)

La vision stratégique 2026-2032 vise la **réduction durable des conséquences des inondations** par une action simultanée sur toutes les composantes du risque (aléa, exposition, vulnérabilité) en pleine cohérence avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée.

Les fondamentaux qui ont prévalu à l'élaboration de la stratégie du PAPI tels que précédemment décrits, corrélés aux 7 axes du PAPI définis dans le cahier des charges national PAPI3, constituent les bases de la stratégie du PAPI Or 2026-2032. Cette stratégie s'appuie sur **6 grandes orientations**, basées sur les 5 du PAPI 2 auquel s'ajoute un volet **transversal sur le dérèglement climatique (OR0)** :

- **Or0** : *Engager l'adaptation du territoire face au dérèglement climatique par une meilleure résilience* [Orientation transversale au PAPI Or]
- **Or1** : *Renforcer la culture du risque*
- **Or2** : *Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise*
- **Or3** : *Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement*
- **Or4** : *Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient*
- **Or5** : *Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel*

Les grands objectifs du PAPI3, déclinés du référentiel national et adaptés aux spécificités locales, sont les suivants :

OR 0

- Enjeu transversal – **Engager l'adaptation du territoire face au dérèglement climatique pour une meilleure résilience**. Le changement climatique est reconnu par les acteurs locaux du Bassin de l'Or comme un facteur aggravant du risque inondation. Si la réponse opérationnelle apportée par le PAPI 2 a engagé la réduction de la vulnérabilité du territoire, il n'en demeure pas moins que l'accélération des effets du changement climatique sur certains aléas (ruissellement, submersion marine) oblige le territoire à penser de nouvelles réponses dans un PAPI 3 dont la stratégie repose sur l'objectif prioritaire d'améliorer la résilience du territoire du Bassin de l'Or sous le prisme du changement climatique.

OR 0

- **Intégrer explicitement le changement climatique** dans la planification du risque inondation, afin d'**anticiper l'aggravation potentielle des aléas** et d'adapter les mesures en conséquence. Les objectifs quantitatifs de protection seront revus à la lumière des scénarios climatiques (ex: intensification des pluies extrêmes), et les projets prendront en compte l'élévation du niveau marin. Cet objectif transversal, qui renforce la durabilité des actions entreprises, est cohérent avec la stratégie locale et le PGRI qui encouragent une gestion anticipative sur le long terme (**GO1/1.1, GO2/2.3, GO3/3.4**).

OR 1

- **Améliorer la connaissance, la conscience et la culture du risque inondation**, afin que l'ensemble des acteurs (élus, techniciens, population, scolaires, etc.) soit mieux préparé et réactif face aux crues. Cet objectif comprend le perfectionnement du système d'information et de surveillance hydrométéorologique, la diffusion des données et des études (aléas, enjeux) et le renforcement des actions de sensibilisation du public. Il répond à l'axe visant à « *améliorer la connaissance et la*

conscience du risque » issu de la SLGRI et demeure un prérequis pour la réussite de toutes les autres actions (GO3/3.3, GO1/1.3).

OR 2

- **Optimiser la préparation à la crise et la gestion de l'alerte inondation**, en dotant le territoire d'un dispositif d'alerte performant et en renforçant la coordination des moyens de crise. L'objectif est notamment de **réduire le temps de réponse** lors des épisodes critiques (grâce notamment au SDAL) et d'**améliorer la sécurité civile** par la mise à jour régulière des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), la mise en place des Plans intercommunaux de Sauvegarde (PICS) et l'organisation d'exercices. Cela s'inscrit dans l'orientation SLGRI visant à « *améliorer l'alerte et la gestion de crise* » sur le TRI (GO3/3.1, GO3/3.2).

OR 3

- **Assurer la sécurité des populations et des biens face aux inondations**, en diminuant l'exposition aux zones à risque et en renforçant la protection des secteurs déjà urbanisés. Cela implique de **contenir le développement en zones inondables** (via l'urbanisme réglementaire) et de protéger les noyaux urbanisés exposés par des aménagements appropriés. Cet objectif répond à l'orientation prioritaire de la SLGRI consistant à « *éviter l'augmentation des conséquences dommageables des inondations* » sur le territoire (SLGRI GO1/1.1, GO1/1.2).

OR 4

- **Réduire la vulnérabilité du territoire** aux inondations existantes et futures, en agissant sur les constructions, activités et réseaux critiques. Il s'agit d'amplifier les diagnostics de vulnérabilité du bâti et des infrastructures, puis de réaliser des travaux ciblés pour **réduire les points faibles identifiés** (habitations, entreprises, bâtiment public, etc.). Ce volet vise à diminuer les dommages potentiels en cas d'événement et à **accroître la résilience socio-économique**, conformément aux orientations de la SLGRI (GO1/1.2, GO3/3.3, GO2/2.2).

OR 5

- **Mettre en œuvre des solutions de gestion des écoulements et de protection adaptée**, combinant **aménagements hydrauliques structurants** et **solutions fondées sur la nature (SFN)**. Il s'agit d'une part d'achever ou de réaliser les **ouvrages de protection nécessaires** (digues, bassins de rétention, déversoirs, etc.) sur les secteurs prioritaires identifiés, et d'autre part de **restaurer les capacités naturelles d'écroulement des crues** (préservation des zones d'expansion des crues, ralentissement des ruissellements en amont, renaturation des cours d'eau). Cet objectif répond aux orientations SLGRI GO2/2.1 (préservation des capacités d'écoulement), GO2/2.2 (mobiliser des zones d'expansion de crue), et plus globalement GO1/1.1 (aménagement adapté). La synergie du PAPI Or avec le Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides (PGSZH) et le futur SAGE Or est ici essentiel.

OR 0-5

- **Pérenniser et élargir la gouvernance de la gestion du risque**, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire dans la durée. Il s'agit de consolider le rôle du **SYMBO en tant qu'EPTB** (Établissement Public Territorial de Bassin) pilote, de formaliser les instances de pilotage et techniques (COPIL, comités techniques) sur la période 2026-2032, et d'associer de nouveaux partenaires si besoin (services de secours, autres associations de riverains, opérateurs de réseaux, etc.). Cette gouvernance élargie garantira la **concertation** et la cohérence des actions, dans l'esprit du partenariat exemplaire ayant fait le succès du PAPI précédent. Elle répond en cela à l'orientation de la SLGRI visant à « *développer une gouvernance adaptée au risque à l'échelle du bassin versant* » (GO4/4.1, GO4/4.2).

Chaque objectif stratégique se décline en actions concrètes dans le cadre du nouveau programme d'actions, structurées selon les 7 axes du cahier des charges national PAPI 3. Ces objectifs forment un cadre cohérent, assurant la **continuité stratégique** avec le PAPI Or précédent tout en intégrant les évolutions récentes du contexte local (aléas méditerranéens extrêmes, impératif climatique, nouvelles connaissances scientifiques et techniques).

5 Structure de la stratégie autour des axes du PAPI

Conformément au référentiel national, la stratégie du PAPI Or 2026-2032 s'organise autour des **8 axes d'action** du dispositif PAPI. Ces sept axes couvrent l'ensemble des leviers de la prévention des inondations, permettant d'agir sur toutes les composantes du risque : sensibilisation et culture du risque, prévision et alerte, réduction de la vulnérabilité, travaux de protection....

La structure par axe assure une approche exhaustive et cohérente, chaque action du programme étant rattachée à l'un de ces axes stratégiques. Ce paragraphe développe la déclinaison de la stratégie selon les 7 axes PAPI, avec pour chacun, les orientations retenues dans le contexte du bassin de l'Or pour 2026-2032.

5.1 Axe 0 : gouvernance, pilotage et animation du PAPI

Il s'agit de l'axe fondamental des démarches PAPI. Il permet de garantir la coordination, la cohérence et la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions à l'échelle du bassin-versant.

Dans la continuité des démarches engagées depuis 2014, la gouvernance du PAPI Or 2026–2032 repose sur des instances structurées, pérennes et ouvertes, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés. Ce dispositif fonctionne très bien sur le territoire depuis près de 20 ans.

Le SYMBO, en sa qualité d'EPTB, assure le rôle de coordinateur du programme, en animant les comités techniques et de pilotage, en accompagnant les maîtres d'ouvrage locaux, en réalisant le reporting technique et financier, tout en garantissant la bonne articulation avec la SLGRI, les documents d'urbanisme, et les stratégies environnementales du territoire. Il constitue l'interlocuteur privilégié de la démarche avec les services de l'Etat et les différents financeurs.

L'animation comprend :

- le suivi du programme d'actions et de ses indicateurs,
- l'organisation des instances de gouvernance,
- la communication générale du PAPI,
- le reporting technique et financier auprès des partenaires financeurs et de l'État,
- le portage des actions à maîtrise d'ouvrage du SYMBO.

L'Axe 0 permettra ainsi de maintenir une dynamique collective efficace à l'échelle du bassin, de favoriser l'acculturation des élus, de mutualiser les moyens, assurer une solidarité amont-aval et de garantir une gestion cohérente, évolutive et résiliente du risque inondation dans un contexte de changement climatique.

Il comprend également l'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du bassin de l'Or (SLGRI Or) dont l'outil de mise en œuvre est le PAPI Or, ainsi que les éléments constitutifs d'un futur PAPI Or, pour faire perdurer la dynamique.

L'animation veillera également à assurer une articulation étroite avec la future SLGITC du Golfe d'Aigues-Mortes, afin de garantir la cohérence entre les actions du PAPI Or et les orientations d'adaptation du littoral face au changement climatique.

L'animation du PAPI Or mérite d'être renforcée pour atteindre les objectifs de ce futur PAPI et ainsi éviter le report de certaines actions (enseignement tiré du précédent PAPI).



Une animation essentielle et appréciée qui existe depuis près de 20 ans, qui mérite d'être renforcée pour atteindre les objectifs fixés dans ce nouveau PAPI Or.

5.2 Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

L'objectif dans cet axe est de **continuer à compléter la connaissance du risque inondation sur le bassin de l'Or et de renforcer la culture du risque auprès de tous les publics**. La stratégie prévoit de compléter les études existantes pour combler les lacunes éventuelles du diagnostic (ex. études sur des sous-bassins non cartographiés, mise à jour des cartes d'aléa avec des données récentes, analyse de l'aléa ruissellement,...).

Parallèlement, un **vaste programme de sensibilisation** sera déployé : il s'agit, après avoir réalisé une étude stratégique sur le sujet, d'élaborer les actions et supports les plus pertinents pour le territoire, en vue de développer une véritable culture du risque sur le territoire. Les obligations d'information préventive seront poursuivies et renforcées, au travers de l'installation et la mise en valeur des repères de crues du bassin ou la mise à jour potentielle de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Des retours d'expérience post-événement continueront d'être systématiquement organisés après chaque inondation notable, afin de capitaliser les enseignements et d'ajuster en continu les actions de prévention. Cet axe 1, fondamental, vise in fine à sensibiliser le grand public et préparer au mieux les mesures de réduction de la vulnérabilité du territoire, en s'appuyant sur une amélioration continue des connaissances techniques du risque :

- Définition d'une stratégie de communication
- Sensibilisation adaptée aux différentes cibles : Grand public, Scolaires, Monde agricole, acteurs de l'aménagement du territoire,...
- Animation scolaire et grand public (parcours pédagogiques, repères de crue, expositions),
- Elaboration ou mise à jour de DICRIM
- Création d'un observatoire du risque inondation,
- Synthèse de l'impact du changement climatique sur le territoire vis-à-vis des inondations,
- Études d'aléas complémentaires : ruissellement, débordement de cours d'eau.
- Étude spécifique sur la vulnérabilité des passages submersibles,
- Retours d'expériences sur les impacts d'inondations auprès des habitants et acteurs économiques.

Ces actions répondent aux besoins identifiés dans le bilan 2019–2025 (besoin d'homogénéisation des cartes, défaillance de l'information préventive) et s'inscrivent dans une logique de montée en compétence collective.



Une dynamique à maintenir au regard du succès continu de la sensibilisation scolaires

Un volet communication à renforcer

Des connaissances à actualiser / créer :

- **Modélisations débordement de cours d'eau homogènes à l'échelle du bassin-versant**
- **Aléa ruissellement**
- **Intégration Changement climatique**

5.3 Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Sous l'axe 2, la stratégie vise à **améliorer les dispositifs de surveillance hydrométéorologique et de prévision locale** afin d'anticiper au mieux les crues soudaines caractéristiques du bassin de l'Or. Actuellement, certaines portions du bassin versant ne disposent pas de suivi en temps réel par le réseau national Vigicrues (cours d'eau secondaires à réponse rapide). Le PAPI 2026-2032 prévoit la poursuite du déploiement du dispositif de surveillance du bassin de l'Or, avec :

- Optimisation du réseau de mesures existant,

- Développement d'outils de prévision et de cartographie dynamique à partir des stations déjà déployées et des données disponibles,

L'objectif est de permettre une meilleure réactivité en cas de crue rapide. C'est un élément de réponse aux **défis posés par le changement climatique** sur le territoire.



Un réseau de mesures hydrométriques déployé sur l'ensemble des cours d'eau qui viendra alimenter un Système D'Avertissement Local (SDAL) aux crues en construction, qui doit continuer de monter en puissance.

5.4 Axe 3 : Alerte et gestion de crise

L'axe 3 concerne le **renforcement des dispositifs d'alerte et l'optimisation de la gestion de crise** face aux inondations. Sur ce volet, la stratégie PAPI Or 2026-2032 prévoit de continuer d'accompagner les communes et les EPCI dans la préparation opérationnelle des crises, vis-à-vis des risques d'inondation (débordement de cours d'eau, ruissellement, submersion marine, débordement de l'étang). Cela prendra la forme de deux actions principales :

- L'accompagnement dans la révision des **PCS**, et dans la mise en place des PiCS. Il faudra ici veiller à l'intégration du **SDAL** déployé dans le précédent PAPI et dont la montée en puissance est progressive.
- L'émergence **d'exercices** de gestion de crise communaux ou intercommunaux, en vue, progressivement de proposer des exercices à l'échelle inter-EPCI de sous-bassins de l'Or.



Un volet à renforcer,
par une gestion de crise améliorée en renforçant les exercices de crise et en articulant les plans de sauvegarde à une échelle intercommunale.

5.5 Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

L'intégration du risque dans l'aménagement du territoire constitue l'axe 4 de la stratégie. L'objectif est d'**inscrire durablement la prévention des inondations dans les documents de planification urbaine et les projets d'aménagement** du bassin de l'Or. Pour ce faire, le PAPI 2026-2032 prévoit plusieurs actions :

- un travail de fond avec les collectivités compétentes en urbanisme (communes, intercommunalités) pour continuer d'intégrer dans les documents de planification là où c'est nécessaire – Plans Locaux d'Urbanisme (PLU/i), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), cartes communales – les données actualisées d'aléa et en **limitant l'urbanisation en zones**

inondables. Pour cela il sera utilisé les données de référence des **Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**, qui seront complétées par les éléments les plus récents de connaissance (études hydrauliques à l'échelle du bassin ou plus locales, prospectives changement climatique) afin de continuer à prendre en compte la donnée la plus précise possible.

- Alimenter l'élaboration du **futur SAGE Or**, prévue sur la même période que ce PAPI (2026-2032), avec les enjeux de risque d'inondation et réaliser l'articulation entre SLGRI & SAGE.
- Par ailleurs, le territoire est toujours **dans l'attente de 3 PPRI**, sur des communes particulièrement concernées par les inondations, à savoir : Baillargues, Saint-Brès et Lunel. Cette action relève de la maîtrise d'ouvrage de l'Etat.



Une action continue à faire perdurer

Des efforts de mutualisation et de cohérence intercommunale qui progressent mais qui restent à renforcer face à la pression démographique et urbaine.

Les effets du changement climatique à intégrer pour développer des stratégies d'adaptation en vue de garantir un aménagement du territoire plus résilient

5.6 Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

L'axe 5 se concentre sur les **mesures visant à diminuer la vulnérabilité** des éléments exposés aux inondations (habitations, entreprises, équipements publics, exploitations agricoles, etc.). Sur 2026-2032, la stratégie prévoit de poursuivre et amplifier les actions engagées lors du précédent PAPI en la matière, avec les démarches « ALABRI » (Aide à L'Analyse de la vulnérabilité des Bâtiments et à la Réduction des Impacts). En premier lieu, un nouveau **programme de diagnostics de vulnérabilité** sera mené sur les secteurs habités situés en zone inondable, après une phase de bilan du précédent programme.

Il sera fait un focus sur le diagnostic des **exploitations agricoles**, en lien avec la chambre d'agriculture, afin de mobiliser au maximum cet acteur économique majeur du bassin qui n'a pas pu, ou très faiblement, être mobilisé lors du dernier PAPI.

À la suite des diagnostics, des **travaux de réduction de vulnérabilité** seront réalisés avec le concours financier du Fonds de Prévention des Risques Majeurs (FPRNM) et de collectivités le cas échéant.

Le PAPI Or continuera d'accompagner les administrés jusqu'aux travaux afin d'augmenter le taux de réalisation, tout en réalisant un travail de sensibilisation lors des diagnostics.

Cette ambition sera mesurée par des indicateurs de suivi tels que le nombre de diagnostics et travaux accomplis.



Un dispositif Or Alabri dynamique à poursuivre !

et à renforcer concernant la vulnérabilité agricole et les activités économiques

5.7 Axe 6 : Ralentissement des écoulements

L'axe 6 privilégie des actions sur le territoire visant à **ralentir les écoulements et réduire les pics de crue**, en complément des ouvrages de protection (axe 7) dans un contexte de pluies méditerranéennes soudaines difficilement prévisibles.

L'articulation du PAPI Or avec le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (**PGSZH**) et l'élaboration du future **SAGE Or** continuera d'être essentiel.

Le PAPI Or 2026-32 se concentre sur **des études de définition d'aménagement** pour réduire les inondations sur des secteurs identifiés comme vulnérables, en complément des actions déjà réalisées dans le PAPI 2019-2025 : Lunel-Viel, Assas, Vendargues, Le Crès, ainsi que, pour mémoire, la sécurisation des voies ferrées au niveau du Salaison au Crès, la Cadoule à Saint-Aunès/Baillargues et la Viredonne à Valergues.



Une recherche de solutions fondées sur la nature au travers d'études de définition

5.8 Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le dernier axe concerne la **gestion des ouvrages de protection** existants et la réalisation éventuelle de nouveaux ouvrages là où le niveau de risque le justifie, en intégrant la dimension du risque de submersion marine. Sur le bassin de l'Or, plusieurs ouvrages de protection collective sont déjà en place ou en cours d'achèvement

Il s'agira de concrétiser trois opérations engagées dans le PAPI précédent (sur Lansargues, Mauguio et Candillargues) qui sont en attente des travaux. D'étudier l'opportunité d'étendre le système d'endiguement prévu sur Lansargues et d'intégrer la dimension de la protection contre la submersion marine au travers d'une analyse de la pertinence économique d'aménagements sur les 2 communes littorales, ainsi que de conforter le futur système d'endiguement existant au niveau du Port de La Grande Motte, tout en intégrant la dimension du changement climatique dans ces projets.



L'essentiel des actions de protection structurelle ont été engagées dans le cadre du PAPI2.

Le PAPI3 vise à concrétiser la phase travaux de 3 de ces actions dans la continuité des études préopérationnelles du PAPI2 et l'intégration du risque de submersion marine (analyse multi-critères d'aménagements et travaux de confortement d'un ouvrage existant).

6 Une stratégie cohérente avec les autres politiques publiques de l'eau

6.1 Articulation avec les documents de planification littorale

Le Plan Littoral 21, initiative conjointe de l'État et de la Région, prévoit d'adapter le littoral au changement climatique avec six territoires identifiés pour développer des Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC), couvrant l'ensemble du littoral.

Sur le littoral du bassin de l'Or, une nouvelle gouvernance pour le Golfe d'Aigues-Mortes a été entérinée en 2023 par la signature d'une convention sous la forme d'une Entente entre les 4 EPCI-FP concernés par la bande littorale entre Frontignan et le Grau-du-Roi. Le golfe d'Aigues-Mortes concerne 60 km du littoral méditerranéen, dont l'ensemble du trait de côte du bassin versant de l'étang de l'Or. Il a fait l'objet au fil des années de nombreuses actions en matière d'environnement et/ou d'aménagement du territoire, jusque-là portées à des échelles différentes par divers acteurs (Communes, Syndicat intercommunal de la baie d'Aigues-Mortes, EPCIs, Département de l'Hérault).

Constituée de Sète Agglopôle Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération et de la Communauté de communes Terre de Camargue, cette Entente, mise en activité en 2024, permet une coordination et une coopération autour des enjeux littoraux du golfe d'Aigues-Mortes et la mutualisation de moyens pour répondre aux enjeux propres au littoral et au milieu marin à une **échelle hydrosédimentaire cohérente** sur ce golfe méditerranéen.

Cette Entente a lancé l'élaboration d'une stratégie locale d'adaptation du littoral. Pour cela, chacun des EPCI membres de l'Entente réalise actuellement une **carte locale d'exposition au recul du trait de côte** à moyen (30 ans) et long terme (100 ans). Ces projections intègrent deux scénarios de trajectoires socio-économiques partagées du GIEC :

- Un scénario médian : SSP2-4.5
- Un scénario pessimiste : SSP5-8.5

Ces cartographies, croisées aux enjeux du territoire et à la connaissance des aléas littoraux, permettront de lancer une période de concertation en vue du choix d'un scénario d'adaptation qui constituera la stratégie du territoire. Elle sera alors déclinée dans un plan d'action à court terme et en orientations à moyen terme. Ces éléments composeront la **Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC)** pour adapter l'action locale en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

Le projet s'inscrit également dans le **Plan d'Adaptation au Changement Climatique du Littoral d'Occitanie (PACCLO)**, qui fixe la stratégie régionale pour anticiper l'élévation du niveau marin, l'érosion, la submersion et l'évolution des usages littoraux. Les travaux menés sur le Golfe d'Aigues-Mortes (SLGITC, cartographies d'exposition, scénarios) constituent une déclinaison locale de ce plan. Le PAPI Or contribue ainsi à la mise en œuvre du PACCLO en renforçant la résilience du territoire, en intégrant les scénarios climatiques dans ses actions et en soutenant l'adaptation progressive des aménagements littoraux.

Ce travail sera complété, à compter de 2026, par des cartographies actualisées de la submersion marine, à l'échelle du Golfe d'Aigues-Mortes, selon les deux scénarios du changement climatique évoqués ci-dessus.

Ces éléments participeront à la définition d'une stratégie d'adaptation du littoral cohérente vis-à-vis de la défense contre la mer, tout en anticipant les effets du changement climatique. Le PAPI Or s'inscrit en cohérence avec cette stratégie en cours d'élaboration en proposant des mesures d'adaptation immédiate (OR ALABRI, sécurisation d'un ouvrage de protection existant), tout en étudiant des adaptations à plus long terme (AMC d'aménagements sur les ports de la Grande Motte et Carnon) où le changement climatique sera

pris en compte. En complémentarité, le PAPI Or continuera son travail pour améliorer la gestion de crise et l'alerte.



Dans ses actions de sensibilisation au risque, de prise en compte du risque dans l'urbanisme, de réduction de la vulnérabilité et de recherche d'une meilleure résilience, le projet de PAPI Or 2026-2032 s'inscrit en cohérence avec les objectifs visés par les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte et d'adaptation du littoral au changement climatique, avec lesquelles il devra continuer de s'articuler.

6.2 Cohérence avec les objectifs du SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée qui fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2027, est entré en vigueur le 10 mars 2022 pour une durée de 6 ans sur la période 2022-2027.

Le SDAGE définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les masses d'eaux (cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales) à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée. Il fixe les grandes orientations pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers méditerranéens qui forment le grand bassin hydrographique Rhône-Méditerranée, dont le périmètre du PAPI de l'Or fait partie.

Le SDAGE se décline selon 9 **orientations fondamentales** qui traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau et précisent les priorités d'actions pour atteindre les objectifs fixés.

Les orientations fondamentales suivantes se retrouvent pleinement dans la stratégie du PAPI de l'Or :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF n°2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau,
- OF n°4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux,
- OF n°6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides :
 - 6A : agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - 6B : préserver, restaurer et gérer les zones humides
 - 6C : intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le PAPI de l'Or a été construit dans le souci permanent d'être conforme aux dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée, et de répondre précisément à certains objectifs identifiés dans son Orientation Fondamentale n°8. Les mesures du Programme de Mesures (PDM) sont prises en compte dans les actions prévues dans le PAPI3 afin de rendre le SDAGE et le PAPI de l'Or compatibles.

Le croisement entre objectifs de la Directive Inondations (DI) et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) constitue également la ligne de conduite pour préciser le cadre d'actions défini dans le PAPI3.

Ainsi certaines actions de l'axe 6 du PAPI, à bénéfices multiples, permettront de traiter dans un même temps la problématique de restauration morphologique des cours d'eau avec la réduction des inondations, en favorisant :

- la reconnexion des annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et la restauration de leur espace fonctionnel,
- la restauration des berges et/ou de la ripisylve,

- la restauration du fonctionnement hydromorphologique naturel des cours d'eau ou de l'espace littoral.
-



Le projet de PAPI Or 2026-2032 ressort comme compatible dans ses actions de sensibilisation au risque, de gestion de crise, de prise en compte du risque dans l'urbanisme et de ralentissement des écoulements et recherches de solutions fondées sur la nature avec les objectifs et dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée.

Par ailleurs, la mise en œuvre du PAPI3 s'inscrira pleinement dans la démarche d'élaboration du futur SAGE du Bassin de l'Or dont la phase d'émergence arrive à son terme avec la composition en cours de la CLE.

6.3 Cohérence avec le PGRI

Le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) Rhône-Méditerranée est l'outil de mise en œuvre de la directive inondation. Il vise à :

- Encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ;
- Définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations des 31 Territoires à risque important d'inondation (TRI) du bassin Rhône-Méditerranée.

Le PGRI se décline selon 5 grands objectifs :

- GO1: Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
- GO2: Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- GO3: Améliorer la résilience des territoires exposés
- GO4: Organiser les acteurs et les compétences
- GO5: Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Les objectifs prioritaires du PAPI3 découlent des besoins mis en évidence par les conclusions et enseignements du PAPI2 mais également du diagnostic du territoire mené dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) du bassin de l'Or.

Ainsi, la stratégie du PAPI est en parfaite conformité avec la SLGRI du bassin de l'Or sur laquelle elle s'appuie, et qui décline à l'échelle locale les objectifs du PGRI.

Ainsi élaborée, cette stratégie du PAPI s'intègre parfaitement à l'esprit de la Directive Inondation.

Pour chacun des cinq Grands Objectifs du PGRI, la stratégie locale définit des thèmes prioritaires au travers des dispositions de la SLGRI, lesquels s'inscrivent pleinement dans la logique et la perspective du présent projet de PAPI. Ces thèmes prioritaires et leur corrélation avec les objectifs et les différents axes du PAPI sont synthétisés dans le tableau suivant.



Le projet de PAPI Or 2026-2032 est compatible dans ses actions de sensibilisation au risque, d'anticipation des crues, de gestion de crise, de prise en compte du risque dans l'urbanisme, de réduction de la vulnérabilité et de ralentissement des écoulements avec les objectifs et dispositions du PGRI.

Tableau 9 – Correspondances entre la SLGRI du bassin de l'Or et le PAPI Or 2026-2032

GRANDS OBJECTIFS du PGRI	OBJECTIFS de la SLGRI du bassin de l'Or		PAPI du bassin de l'Or	
			Orientations du PAPI	Axe du PAPI
De manière transversale, le PAPI Or 2026-2032 intègre une orientation sur le dérèglement climatique : Or0 : Engager l'adaptation du territoire face au dérèglement climatique par une meilleure résilience				
GO1 Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	1.1	Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations	Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement	AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
	1.3	Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation	Or1 : Renforcer la culture du risque Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
	1.2	Améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité du territoire	Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
			Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	AXE 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
GO2 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	2.1	Préserver les capacités d'écoulement en améliorant le fonctionnement hydraulique général à l'échelle de sous-bassins versants	Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection
	2.2	Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des MA à la prévention du risque	Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 6 : Ralentissement dynamique AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection
	2.3	Prendre en compte l'érosion côtière du littoral	Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
			Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	AXE 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
			Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel	AXE 6 : Ralentissement dynamique
	2.4	Assurer la pérennité des ouvrages de protection	Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel	AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique
GO3 Améliorer la résilience des territoires exposés	3.1	Agir sur la surveillance et l'alerte	Or2 : Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise	AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations AXE 3 : Alerte et gestion de crise
	3.2	Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations	Or2 : Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations AXE 3 : Alerte et gestion de crise
	3.3	Développer la conscience du risque des populations	Or1 : Renforcer la culture du risque,	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
GO4 Organiser les acteurs et les compétences	4.1	Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques	Or 1 à 5	AXE 0 : Gouvernance, Pilotage et animation du PAPI AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
	4.2	Accompagner la mise en place de la GEMAPI	Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel	AXE 0 : Gouvernance, Pilotage et animation du PAPI AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection
	1.3	Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation	Or1 : Renforcer la culture du risque,	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
GO5 Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation	5.1	Développer la connaissance sur les risques d'inondation	Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
	5.2	Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future	Or1 : Renforcer la culture du risque Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens